

A.V.J.
Société par actions simplifiée au capital de 461 000 euros
Siège social : 200 RUE DENIS PAPIN - ZAC DE L'AUFRESNE
44150 ANCENIS ST GEREON
932 517 030 RCS NANTES

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 27 MARS 2026

L'an Deux mille vingt-six,
Le Vingt-sept mars,
A Dix heures,

Monsieur Vincent JAHAN,

Associé Unique et par ailleurs Président de la société A.V.J.,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Vincent JAHAN, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

La Société est une micro-entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

II - A pris les décisions suivantes :

- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,*
- *Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

EXTRAITS

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2025 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, décide de nommer la société EXPERTISE FINANCE CONSEIL, Société à responsabilité limitée au capital de 637 000 euros (RCS NANTES 442 596 375), dont le siège social est situé 3 rue Olympe de Gouges, 44200 NANTES, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2031 incluse.

J.S

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Extraits certifiés conformes
Au Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
En date du 27 mars 2026*

**Le Président
Monsieur Vincent JAHAN**

